

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 MAI 1869.

Transfert au budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1868 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VAN HUMBÉECK.

MESSIEURS,

Le Département de la Guerre soumet à vos délibérations un projet de loi qui autorise le transfert d'une somme de 3,200 francs de l'art. 33 à l'art. 26 du budget de 1868.

La mise à exécution de la loi du 5 avril 1868 sur l'organisation de l'armée a nécessité des promotions et des mutations ; à l'occasion des troubles de Charleroi, des déplacements nombreux ont eu lieu ; ces deux causes ont rendu insuffisante l'allocation portée à l'art. 26 (*frais de route et de séjour des officiers*), tandis que sur l'art. 33 (*dépenses imprévues*), il est resté un excédant assez considérable pour permettre le transfert sollicité.

La commission vous propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
J. VAN HUMBÉECK.

Le Président,
H. DOLEZ.

(1) Projet de loi, n^o 158.

(2) La commission était composée de MM. DOLEZ, président, VAN OVERLOOP, VLEMINCKX ALLARD, BOUVIER-EVENEPOEL, VAN HUMBÉECK et DE MACAR.
